

## Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve aux travaux et/ou prestations de maintenance réalisés par la société GRIF pour tous ses clients, ci-après dénommés « Client(s) », ce qui est expressément reconnu par le Client. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client et consultable sur notre site internet préalablement à la conclusion de la commande de travaux ou de maintenance et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion de la commande de travaux.

**COMMANDES** : Il appartient au Client de vérifier l'exactitude du devis de l'entreprise GRIF et de signaler immédiatement toutes erreurs et demander un devis corrigé. Le Client devra valider avant signature du devis l'option retenue. A défaut, l'option ne sera pas retenue.

Sauf disposition particulière contraire, la commande de travaux ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi par le Client de son « Bon pour accord » et de sa signature sur le devis de la société GRIF et après encaissement de l'intégralité de l'acompte dû comme indiqué ci-après. Après accord définitif, cet acompte ne sera pas remboursé par la société GRIF, sous réserve le cas échéant du respect du délai de rétractation de 14 jours.

Les devis établis par l'entreprise GRIF sont valables pendant une durée de deux mois.

**PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT** : Le prix des travaux sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les règlements se font par chèque, virement bancaire ou espèces. Pour les interventions dites en régie à des particuliers, la somme sera demandée sur place et la facture acquittée sera envoyée sous 10 jours. Le démarrage des prestations ne débutera qu'après vérification de l'encaissement du premier acompte sur le compte bancaire de la société. En cas d'intervention pour un dépannage ou une recherche de fuite, le Client s'engage à régler la prestation à la signature du bon d'intervention, règlement comprenant le déplacement et la main d'œuvre et petites fournitures. Sauf dispositions particulières contraires mentionnées dans le devis, le paiement total se fait selon le schéma suivant : 40% à la commande suivant devis et le solde à la fin des travaux de l'entreprise GRIF. Sauf dispositions contraires, les factures seront réglées à l'entreprise GRIF à réception de la facture par le Client. L'entreprise GRIF se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement, de suspendre l'exécution de ses travaux et/ou ses interventions de maintenance.

**EXECUTION DES TRAVAUX** : A compter de la réception du devis et des présentes conditions générales de vente signés par le Client et de l'acompte payé par le Client, la société GRIF procédera à la commande du matériel nécessaire à la réalisation des travaux confiés. Si travaux supplémentaires, ceux-ci feront l'objet soit d'un devis complémentaire ou a défaut d'une acceptation par mail du client. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la livraison du matériel et de la réception des travaux sous un délai de 8 jours, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

**EXECUTION DES CONTRATS** : A compter de la réception du contrat signé, celui-ci sera respecté suivant les termes entendus et les dates contractuelles. En cas de non règlement par le client, le contrat pourra être suspendu, voir résilié. Tous travaux engagés par ordre de service seront maintenus.

**ASSURANCE ET RESPONSABLE PROFESSIONNELLE** : L'entreprise GRIF est assurée pour la garantie de ses risques professionnels en France Métropolitain et met à disposition du client, sur demande, l'ensemble de ses informations.

**DROIT APPLICABLE – LITIGE** : Les litiges seront soumis aux juridictions de CRETEIL

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L612-1 du Code de la consommation) auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

**INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT** : Le Client reconnaît avoir eu communication, par l'intermédiaire du site internet de l'entreprise GRIF, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L221-5 du Code de la consommation.

**PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL** : En application du Règlement de protection des données personnelles (RGPD) et des textes légaux pris en application, nous vous informons des points suivants : En qualité de Client, nous sommes amenés à collecter et traiter vos données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droit qu'il peut exercer en s'adressant : [a.barbier@grif-sas.fr](mailto:a.barbier@grif-sas.fr). En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la CNIL.

**RESERVE DE PROPRIETE** : Le transfert de propriété, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier à l'entreprise GRIF.